



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE ; : *division ressources humaines ; bureau condition du personnel de la marine.*

**CIRCULAIRE N° 365/DEF/EMM/RH/CPM relative aux insignes de certificats et mentions du personnel de la marine.**

*Du 23 juin 2006*

NOR D E F B 0 6 5 1 3 0 7 C

---

*Références :*

- a) Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, 2005, p. 2829 ; BOEM 323.3.4) modifiée ;
- b) Instruction n° 1/DEF/EMM/RH/CPM du 15 juin 2004 (BOC, 2004, p. 3793 ; BOEM 557-1.1) ;
- c) Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321.2) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 22/DEF/DPMM/EG du 6 août 1975 (BOC, p. 3109 ; BOEM 557-1.2) modifiée.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 557-1.2.

*Référence de publication :* BOC N°30 du 30 novembre 2007, texte 19.

---

## 1. PRÉAMBULE.

La présente circulaire a pour objet de décrire les insignes de certificats et mentions auxquels le personnel de la marine peut prétendre et de fixer les conditions dans lesquels ils sont portés.

La liste des certificats et mentions dont l'importance a justifié la création d'un insigne sont données, respectivement, en annexe I et II en précisant les catégories de personnels habilités à porter les insignes et en citant les références des textes fixant les modalités d'attribution.

## 2. PORT DES INSIGNES.

Le personnel, quel que soit son grade, est autorisé à porter les insignes de certificats et mentions qu'il détient. Ce port est limité à un insigne par tenue. Le choix de l'insigne porté est laissé à l'initiative de l'intéressé. Dans certains cas le choix de l'insigne peut être imposé par le commandement par souci d'unité et de cohésion.

Les insignes de certificats et mentions doivent être portés sur toutes les tenues pouvant comporter des barrettes de décorations (tenue de sortie: veste, vareuse, chemisette, éventuellement manteau lorsque le port des décorations est prescrit).

Les insignes de certificats et mentions, à l'exception de l'insigne de certificat de commando qui est une vignette cousue à la naissance du bras gauche, se porte à droite:

- au dessus de la pince de poitrine sur la veste bleue et le manteau ;
- au-dessus de la poche pour la veste blanche et la chemisette.

Dans tous les cas, les points d'attache des insignes de poitrine doivent être placés de sorte que le bas de l'insigne touche le haut de la pince ou de la poche.

### 3. DÉLIVRANCE.

En règle générale, la délivrance des insignes de certificats et mentions est faite dans les conditions suivantes : un exemplaire est remis à titre gratuit à l'obtention du certificat ou de la mention. Les délivrances ultérieures sont faites à titre onéreux et sur justifications prévues par les textes qui les régissent pour certains insignes qui sont strictement personnels et numérotés.

### 4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 22/DEF/DPMM/EG du 6 août 1975 relative aux insignes de certificat, mention ou aptitude est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation:

*Le vice-amiral d'escadre,  
sous-chef d'état-major ressources humaines,*

Pierre DEVAUX.

**ANNEXE I.  
CERTIFICATS DOTÉS D'UN INSIGNE.**

Certificat	Libellé court Autorité domaine compétence (ADC) Gains avancement	Personnel habilité à porter l'insigne	Description	Emplacement sur les vêtements de sortie	Références des textes
Aptitude au quart passerelle	C QUARPASRL ADC : ALFAN	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
	C QUA ADC : DPMM	Personnel officier			Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
Brevet national d'instructeur de secourisme	C BNIS ADC : CECMED Gains 0,5	Tout le personnel		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Commando	C COMMANDO ADC : ALFUSCO Gains 0,3	Personnel non officier		Vignette cousue à la naissance du bras gauche	Instruction n° 1139/DEF/DPMM/2/E du 17 juin 2002 (BOC, p. 5750 ; BOEM 323)
					Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Maître de chien	C MAITCHIEN ADC : ALFUSCO Gains 0,3	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Conducteur de groupe cynophile	C CONDUCYN ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Cyrotechnic supérieur	C CYNUSUP ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée

Connaissances générales élémentaires du sous-marin	C SOUMARELE	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 366/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (en cours d'insertion au BOC)
Connaissances générales du sous-marin	C CGSM ADC : DPMM	Personnel officier			Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
Connaissances générales supérieures du sous-marin	C SOUMARSUP ADC : ALFOST Gains 0,5	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 366/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (en cours d'insertion au BOC)
Certificat supérieur de navigation sous-marine	C SOUMA C NUCELEM C NUCSUP ADC : DPMM	Personnel officier			Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
Directeur de pont d'envol	C DIRPONVOL.1 ADC : ALAVIA Gains 0,3	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Électronicien	CSUP ELECTRO ADC : ALFAN Gains 1,5	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Infirmier plongeur hyperbariste	C IPH ADC : ALFAN Gains 0,3	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Aide-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif	C AIDEMONIT ADC : EMM/RH/CPM Gains 0,2	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Moniteur d'entraînement physique et sportif	C MONENTPHY ADC : EMM/RH/CPM Gains 0,3	Personnel non officier		Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée

Bulletin officiel des armées

Moniteur de sports de combat	C SPORCOMBA ADC : EMM/RH/CPM Groupe 0,5	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés	Côté droit de la poitrine	Instruction n° 13/DEF/EMM/RH/CPM du 27 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 284 ; BOEM 683*)
Moniteur chef d'entraînement physique et sportif	C MONITCHEF ADC : EMM/RH/CPM Gains 1,5	Personnel non officier				
Nageur de combat	C NAGECOMBA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique couleur bronze patiné, comportant une ancre à deux ailes supportée par deux hippocampes	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C NAGEU ADC : DPMM	Personnel officier				
Parachutiste	C PARACHUTE ADC : ALFUSCO	Personnel non officier		Broche métallique argentée comportant un parachute, deux ailes, une étoile et deux feuillages dorés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C PARA ADC : DPMM	Personnel officier				
Chuteur opérationnel	C CHUTOPER ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, cinq étoiles violettes disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Moniteur parachutiste	C MONITPARA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois anneaux ajourés bleu, blanc et rouge entrelacés ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C OSTA ADC : DPMM	Personnel officier				
Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée	C INSTSOCR ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois étoiles bleu, blanc et rouge disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée

Moniteur de sports de combat	C SPORCOMBA ADC : EMM/RH/CPM Groupe 0,5	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés	Côté droit de la poitrine	Instruction n° 13/DEF/EMM/RH/CPM du 27 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 284 ; BOEM 683*)
Moniteur chef d'entraînement physique et sportif	C MONITCHEF ADC : EMM/RH/CPM Gains 1,5	Personnel non officier				
Nageur de combat	C NAGECOMBA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique couleur bronze patiné, comportant une ancre à deux ailes supportée par deux hippocampes	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C NAGEU ADC : DPMM	Personnel officier				
Parachutiste	C PARACHUTE ADC : ALFUSCO	Personnel non officier		Broche métallique argentée comportant un parachute, deux ailes, une étoile et deux feuillages dorés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C PARA ADC : DPMM	Personnel officier				
Chuteur opérationnel	C CHUTOPER ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, cinq étoiles violettes disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Moniteur parachutiste	C MONITPARA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois anneaux ajourés bleu, blanc et rouge entrelacés ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C OSTA ADC : DPMM	Personnel officier				
Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée	C INSTSOCR ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois étoiles bleu, blanc et rouge disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée

**ANNEXE II.  
MENTIONS DOTÉES D'UN INSIGNE.**

Moniteur de sports de combat	C SPORCOMBA ADC : EMM/RH/CPM Groupe 0,5	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés	Côté droit de la poitrine	Instruction n° 13/DEF/EMM/RH/CPM du 27 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 284 ; BOEM 683*)
Moniteur chef d'entraînement physique et sportif	C MONITCHEF ADC : EMM/RH/CPM Gains 1,5	Personnel non officier				
Nageur de combat	C NAGECOMBA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique couleur bronze patiné, comportant une ancre à deux ailes supportée par deux hippocampes	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C NAGEU ADC : DPMM	Personnel officier				
Parachutiste	C PARACHUTE ADC : ALFUSCO	Personnel non officier		Broche métallique argentée comportant un parachute, deux ailes, une étoile et deux feuillages dorés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C PARA ADC : DPMM	Personnel officier				
Chuteur opérationnel	C CHUTOPER ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, cinq étoiles violettes disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Moniteur parachutiste	C MONITPARA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois anneaux ajourés bleu, blanc et rouge entrelacés ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C OSTA ADC : DPMM	Personnel officier				
Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée	C INSTSOCR ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois étoiles bleu, blanc et rouge disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée

Moniteur de sports de combat	C SPORCOMBA ADC : EMM/RH/CPM Groupe 0,5	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés	Côté droit de la poitrine	Instruction n° 13/DEF/EMM/RH/CPM du 27 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 284 ; BOEM 683*)
Moniteur chef d'entraînement physique et sportif	C MONITCHEF ADC : EMM/RH/CPM Gains 1,5	Personnel non officier				
Nageur de combat	C NAGECOMBA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique couleur bronze patiné, comportant une ancre à deux ailes supportée par deux hippocampes	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C NAGEU ADC : DPMM	Personnel officier				
Parachutiste	C PARACHUTE ADC : ALFUSCO	Personnel non officier		Broche métallique argentée comportant un parachute, deux ailes, une étoile et deux feuillages dorés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C PARA ADC : DPMM	Personnel officier				
Chuteur opérationnel	C CHUTOPER ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, cinq étoiles violettes disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée
Moniteur parachutiste	C MONITPARA ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Personnel non officier		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois anneaux ajourés bleu, blanc et rouge entrelacés ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321)
	C OSTA ADC : DPMM	Personnel officier				
Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée	C INSTSOCR ADC : ALFUSCO Gains 0,5	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois étoiles bleu, blanc et rouge disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Côté droit de la poitrine	Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 (BOC, p. 2829 ; BOEM 323) modifiée